



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

*Direction départementale
des Territoires et de la Mer*

Service Gestion et Police de l'Eau

n° 64-2019-04-10-004

Arrêté préfectoral déclarant d'intérêt général les travaux du programme de restauration et d'entretien des cours d'eau des Gaves d'Oloron, Aspe, Ossau et de leurs affluents pour la campagne 2019 sur les communes d'Accous, Ance-Féas, Aramits, Asasp-Arros, Audaux, Aydius, Bedous, Bidos, Buziet, Escou, Escout, Esquiule, Goes, Herrère, Lees-Athas, Ledeuix, Lescun, Moumour, Navarrenx, Ogeu-Les-Bains, Oloron-Sainte-Marie, Osse-en-Aspe, Précilhon et Verdets et valant déclaration au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement

**Le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,**

- Vu le code de l'environnement, Livre II et Livre IV, notamment ses articles L. 214-1 à L. 214-3 relatifs à la procédure loi sur l'eau, L. 215-2 et L. 215-14 à L. 215-19 relatifs aux cours d'eau non domaniaux et à leur entretien, L. 411-1 à L. 411-2 relatifs à la préservation du patrimoine naturel, L. 432-3 relatif à la protection de la faune piscicole et de son habitat, L. 211-7 et R. 214-88 et suivants relatifs à la déclaration d'intérêt général ;
- Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 151-36 à L. 151-40 et R. 151-31 à R. 151-37 relatifs aux travaux prescrits ou exécutés par les départements, les communes, leurs groupements et les syndicats mixtes ainsi que par les concessionnaires de ces collectivités ;
- Vu l'article 3 de la loi du 29 décembre 1892 relative aux dommages causés à la propriété privée par l'exécution des travaux publics ;
- Vu l'arrêté du 30 mai 2008 fixant les prescriptions générales applicables aux opérations d'entretien de cours d'eau ou canaux soumis à autorisation ou à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement et relevant de la rubrique 3.2.1.0 de la nomenclature annexée au tableau de l'article R. 214-1 du code de l'environnement ;
- Vu l'arrêté du 30 septembre 2014 fixant les prescriptions générales applicables aux installations, ouvrages, travaux ou activités étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens soumis à autorisation ou à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-3 du code de l'environnement et relevant de la rubrique 3.1.5.0 de la nomenclature annexée au tableau de l'article R. 214-1 du code de l'environnement ;
- Vu le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2016-2021 du bassin Adour-Garonne approuvé par le Préfet coordonnateur de bassin le 1er décembre 2015 ;
- Vu le plan de gestion des risques d'inondation 2016-2021 (PGRI) du bassin Adour-Garonne approuvé par le Préfet coordonnateur de bassin le 1er décembre 2015 ;

Vu le dossier de demande déposé au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement reçu le 23 janvier 2019 et complété le 20 mars 2019, présenté par le syndicat mixte des Gaves d'Oloron, Aspe, Ossau, Affluents représenté par monsieur le président et dénommé ci-après « le bénéficiaire », enregistré sous le n° 64-2019-00013 et relatif aux travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau des Gaves d'Oloron, Aspe, Ossau et de leurs affluents pour la campagne 2019 sur les communes d'Accous, Ance-Féas, Aramits, Asasp-Arros, Audaux, Aydius, Bedous, Bidos, Buziet, Escou, Escout, Esquiule, Goes, Herrère, Lees-Athas, Ledeuix, Lescun, Moumour, Navarrenx, Ogeu-Les-Bains, Oloron-Sainte-Marie, Osse-en-Aspe, Précilhon et Verdets ;

Vu l'avis de l'agence française pour la biodiversité en date du 6 février 2019 ;

Vu l'avis du pétitionnaire transmis par courrier en date du 8 avril 2019 sur le projet d'arrêté qui lui a été transmis le 4 avril 2019 ;

Considérant que le syndicat mixte des Gaves d'Oloron, Aspe, Ossau, Affluents dispose des compétences en matière de gestion de cours d'eau ;

Considérant que le projet répond aux conditions de l'article L. 151-37 du code rural et de la pêche maritime et que par conséquent il peut être statué sur la demande de déclaration d'intérêt général sans enquête publique préalable ;

Considérant que le projet est compatible avec le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2016-2021 du bassin Adour Garonne ;

Considérant que le projet est compatible avec le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) 2016-2021 du bassin Adour-Garonne ;

Considérant que les travaux prévus ont pour but de maintenir le libre écoulement des eaux et prévenir les dégradations au droit des zones à enjeux ;

Considérant la sensibilité du milieu aquatique concerné par les travaux envisagés ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques ;

Arrête :

Article 1^{er} : Déclaration d'intérêt général

Les travaux suivants portés par le syndicat mixte des Gaves d'Oloron, Aspe, Ossau, Affluents (N° SIRET : 200 032 332 00013) sont déclarés d'intérêt général en application de l'article L. 211-7 du code de l'environnement :

- traitement de la végétation :
 - embâcles et bois flottés,
 - rivulaire,
 - envahissante
- dévégétalisation et griffage d'atterrissements.

Le périmètre d'intervention concerne les communes d'Accous, Ance-Féas, Aramits, Asasp-Arros, Audaux, Aydius, Bedous, Bidos, Buziet, Escou, Escout, Esquiule, Goes, Herrère, Lees-Athas, Ledeuix, Lescun, Moumour, Navarrenx, Ogeu-Les-Bains, Oloron-Sainte-Marie, Osse-en-Aspe, Précilhon et Verdets.

Les parcelles concernées sont listées en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Prise en charge des travaux

Aucune participation financière n'est demandée aux propriétaires riverains.

Conformément à l'article L. 211-7 du code de l'environnement, le bénéficiaire, en tant que collectivité territoriale, est habilité à réaliser les travaux susvisés, à la place des propriétaires riverains sous réserve des prescriptions énoncées aux articles suivants.

Article 3 - Durée des travaux

Les travaux sont réalisés dans le courant de l'année 2019 entre le 15 mars et avant le 15 novembre 2019, sous réserve des prescriptions définies à l'article 6.

Article 4 - Déclaration au titre de la loi sur l'eau

Les travaux du programme présenté sont soumis à déclaration au titre du code de l'environnement, pour les rubriques suivantes et définies par l'article R. 214-1 du code de l'environnement :

Rubrique	Intitulé	Régime	Arrêtés de prescriptions générales correspondant
3.2.1.0	Entretien de cours d'eau ou de canaux, à l'exclusion de l'entretien visé à l'article L. 215-14 réalisé par le propriétaire riverain, du maintien et du rétablissement des caractéristiques des chenaux de navigation des dragages visés à la rubrique 4.1.3.0 et de l'entretien des ouvrages visés à la rubrique 2.1.5.0, le volume des sédiments extraits étant au cours d'une année: 1° Supérieur à 2 000 m ³ (A), 2° Inférieur ou égal à 2 000 m ³ dont la teneur des sédiments extraits est supérieure ou égale au niveau de référence S1 (A), 3° Inférieur ou égal à 2 000 m ³ dont la teneur des sédiments extraits est inférieure au niveau de référence S1 (D).	Déclaration	Arrêté du 30 mai 2008
3.1.5.0	Installations, ouvrages, travaux ou activités étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens : 1° Destruction de plus de 200 m ² de frayères (A), 2° Dans les autres cas (D).	Déclaration	Arrêté du 30 septembre 2014

Il est donné acte au syndicat mixte des Gaves d'Oloron, Aspe, Ossau, Affluents, de sa déclaration en application de l'article L. 214-3 du code de l'environnement concernant les travaux mentionnés à l'article 1^{er} tels que décrits dans le dossier déposé le 23 janvier 2019 et complété le 20 mars 2019 sus-visé. Le présent arrêté vaut récépissé de déclaration pour les travaux correspondants.

Article 5 - Prescriptions générales

Le bénéficiaire respecte les prescriptions générales définies :

- dans l'arrêté ministériel du 30 mai 2008 fixant les prescriptions générales applicables aux opérations d'entretien de cours d'eau (rubrique 3.2.1.0) ;
- dans l'arrêté du 30 septembre 2014 fixant les prescriptions générales applicables aux installations, ouvrages, travaux ou activités étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens (rubrique 3.1.5.0).

Article 6 - Prescriptions spécifiques

Le bénéficiaire met en œuvre les mesures suivantes :

- planification des opérations pour tenir compte de toutes les composantes biologiques des espèces protégées inféodées aux habitats concernés. Les interventions sont programmées hors périodes de repos et/ou de reproduction de la faune. Les travaux sont à réaliser :
 - du 1^{er} août au 15 novembre quand il y a un enjeu pour la préservation des amphibiens et des batraciens ;
 - du 15 mars au 15 novembre sur les cours d'eau de première catégorie piscicole (respect de la période de frai des salmonidés) ;
 - du 1^{er} juin au 15 novembre sur les sites de frayères avérées pour préserver l'émergence des alevins ;

- exportation des embâcles hors des zones inondables ;
- prise en charge des mesures de protection nécessaires pour préserver les milieux et peuplements piscicoles et pour limiter les entraînements de matières en suspension ;
- mise en œuvre des moyens de surveillance des travaux et d'intervention en cas d'incident ou d'accident pour éviter tout risque de pollution du milieu aquatique ;
- organisation de réunions préalables aux chantiers avec les services de l'État (service en charge de la police de l'eau, agence française pour la biodiversité).

Article 7 - Accès aux propriétés

Conformément à l'article L. 215-19 du code de l'environnement, pendant la durée des travaux, les propriétaires sont tenus de laisser passer sur leurs terrains les fonctionnaires et agents chargés de la surveillance, les entrepreneurs ou ouvriers, ainsi que les engins mécaniques strictement nécessaires à la réalisation des travaux.

Les terrains actuellement bâtis ou clos de murs ainsi que les cours et les jardins attenants aux habitations sont exempts de la servitude en ce qui concerne le passage des engins.

Article 8 - Droit de pêche

Conformément aux dispositions des articles L. 435-5 et R. 435-34 à R. 435-39 du code de l'environnement, le droit de pêche des propriétaires riverains des cours d'eau ou portions de cours d'eau, objet des travaux, est exercé gratuitement, pour une durée de cinq ans par l'association de pêche et de protection du milieu aquatique agréée ou, à défaut, par la fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique des Pyrénées-atlantiques.

Un arrêté préfectoral précise les modalités d'application du premier alinéa du présent article. A cette fin, le bénéficiaire informe le service gestion et police de l'eau de la DDTM des Pyrénées-Atlantiques dès la fin des travaux sur les parcelles privées.

Article 9 - Conformité au dossier et modifications

Les ouvrages, les travaux et les conditions de réalisation et d'exploitation doivent être conformes au dossier déposé.

L'inobservation des dispositions figurant dans le dossier déposé ainsi que celles contenues dans les prescriptions générales et spécifiques du présent arrêté, peut entraîner l'application des sanctions prévues à l'article R. 216-12 du code de l'environnement.

En application de l'article R. 214-40 du code de l'environnement, toute modification apportée aux ouvrages, installations, à leur mode d'utilisation, à la réalisation des travaux ou à l'aménagement en résultant, à l'exercice des activités ou à leur voisinage et entraînant un changement notable des éléments du dossier de déclaration initial doit être portée, avant réalisation à la connaissance du préfet qui peut exiger une nouvelle demande.

Article 10 - Réalisation des aménagements et contrôles

Les agents chargés de la police de l'eau ainsi que les fonctionnaires et agents habilités pour constater les infractions en matière de police de l'eau et de police de la pêche, ont en permanence, libre accès aux chantiers des travaux dans le respect des règles de sécurité instaurées sur ces chantiers.

Le bénéficiaire est tenu pour responsable de tous les dommages qui pourraient être causés en phase travaux et par les aménagements réalisés.

Article 11 - Déclaration des incidents ou accidents

Le bénéficiaire est tenu de déclarer au préfet, dès qu'il en a connaissance, les accidents ou incidents intéressant les installations, ouvrages, travaux ou activités faisant l'objet du présent arrêté, qui sont de nature à porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article L. 211-1 du code de l'environnement.

Sans préjudice des mesures que pourra prescrire le préfet, le maître d'ouvrage devra prendre ou faire prendre les dispositions nécessaires pour mettre fin aux causes de l'incident ou accident, pour évaluer ses conséquences et y remédier.

Le bénéficiaire demeure responsable des accidents ou dommages qui seraient la conséquence de l'activité ou de l'exécution des travaux et de l'aménagement.

Article 12 - Non-respect de l'arrêté préfectoral

Sans préjudice des dispositions des articles L. 216-6 et L. 216-13 du code de l'environnement, est puni de la peine d'amende prévue pour les contraventions de la 5^{ème} classe, le fait de ne pas respecter dans la zone des travaux les prescriptions mentionnées dans le présent arrêté.

Article 13 - Droits des tiers

La présente décision est donnée au titre de la police des eaux. Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 14 - Délais et voies de recours

Conformément à l'article L. 214-10 du code de l'environnement, la présente décision est soumise à un contentieux de pleine juridiction. En application de l'article R. 514-3-1 du même code, elle peut être déférée au tribunal administratif de Pau :

- 1°) par les tiers intéressés, en raison des inconvénients ou des dangers que le fonctionnement de l'installation présente pour les intérêts mentionnés aux articles L. 211-1 et L. 511-1, dans un délai de quatre mois à compter du premier jour de la publication ou de l'affichage de la décision ;
- 2°) par le bénéficiaire, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle la décision lui a été notifiée.

Dans le même délai de deux mois, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique. Ce recours administratif prolonge de deux mois les délais mentionnés aux points 1° et 2°. Le silence gardé par l'administration pendant plus de 2 mois sur la demande de recours gracieux ou hiérarchique vaut décision de rejet.

Article 15 - Publication et informations des tiers

Le présent arrêté est affiché pendant une durée minimale d'un mois dans les mairies d'Accous, Ance-Féas, Aramits, Asasp-Arros, Audaux, Aydius, Bedous, Bidos, Buziet, Escou, Escout, Esquiule, Goes, Herrère, Lees-Athas, Ledeuix, Lescun, Moumour, Navarrenx, Ogeu-Les-Bains, Oloron-Sainte-Marie, Osse-en-Aspe, Précilhon et Verdets. Un procès-verbal de l'accomplissement de cette formalité est adressé par les soins des maires au service chargé de la police de l'eau de la direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques.

Un exemplaire du dossier est mis à la disposition du public, pour information, à la direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques et dans les mairies concernées.

Le présent arrêté est mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques pendant une durée de six mois au moins à compter de sa notification et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

Article 16 - Exécution

Le secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques, le sous-préfet d'Oloron-Sainte-Marie, les maires d'Accous, Ance-Féas, Aramits, Asasp-Arros, Audaux, Aydius, Bedous, Bidos, Buziet, Escou, Escout, Esquiule, Goes, Herrère, Lees-Athas, Ledeuix, Lescun, Moumour, Navarrenx, Ogeu-Les-Bains, Oloron-Sainte-Marie, Osse-en-Aspe, Précilhon et Verdets, le directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques et le directeur régional de l'Agence française pour la biodiversité, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au syndicat mixte des Gaves d'Oloron, Aspe, Ossau, Affluents par les soins du directeur départemental des territoires et de la mer.

Pau, le 10 avril 2019
Pour le Préfet et par subdélégation
L'adjointe à la cheffe du service Gestion
et Police de l'Eau

Aurélie Birlinger



N°	Cours d'eau	Communes	Lieu-dit	Type intervention	Parcelles	Propriétaire	Adresse
1	Aspe	Vallon	Esquit à barrage de la Gloriette	Traitement sélectif végétation rivulaire	Accous 000 E 135	Etat – Ministère des transports	DIRA District Oloron ZA du Gabarn 57 Rue du Gabarn 64870 Escout
					Accous 000 E 134		
					Bedous 000 C 879		
					Bedous 000 C 401		
					Bedous 000 C 905		
					Bedous 000 C 375		
					Lées Athas 000 A 706		
					Lées Athas 000 B 888		
					Lées Athas 000 A 941		
					Lées Athas 000 B 908		
Osse en aspe 000 B 398							
2	Jouers	Accous Bedous	Cascade à départementale	Traitement sélectif embacle et bois flottés	Accous 000 A 446	Mme SAYERCE	Bourg de Jouers 64490 Accous
					Accous 000 A 447	Mme CASTEIGNAU	Bourg de Jouers 64490 Accous
					Accous 000 B 31	Commune d'Accous	Commune d'Accous
					Accous 000 A 448	M. CAPDAREST	Bourg de Jouers 644940 Accous
					Accous 000 A 458	Mme SANCHEZ	Bourg de Jouers 64490 Accous
					Bedous 000 ZB 42	M. Eric BORDENAVE-LAPLACE	Hameau de Jouers, 64490 ACCOUS.
					Bedous 000 ZB 41	Selari MALMEZAT-PRAT (Mandataire judiciaire)	123 Av. Thiers, 33100 BORDEAUX
					Bedous 000 ZB 36	Conseil Départemental	64 Av. Jean Biray, 64000 PAU
					Bedous 000 ZB 38	Selari MALMEZAT-PRAT (Mandataire judiciaire)	123 Av. Thiers, 33100 BORDEAUX 10 Rue Pasteur, 64110 MAZERES-LEZONS.
					Bedous 000 ZB 47	M. Pierre LAVIELLE	123 Av. Thiers, 33100 BORDEAUX
					Bedous 000 ZB 40	Selari MALMEZAT-PRAT (Mandataire judiciaire)	123 Av. Thiers, 33100 BORDEAUX
					Bedous 000 ZB 37	Selari MALMEZAT-PRAT (Mandataire judiciaire)	123 Av. Thiers, 33100 BORDEAUX
3	Malugar	Lées Athas	Lieu dit Lesigun à confluence	Traitement sélectif embacle et bois flottés	000 A 664	Larricq Catherine	9 Rue Alfred de Vigny 64400 Oloron
					000 A 231	Larricq Catherine	9 Rue Alfred de Vigny 64400 Oloron
					000 C 218	Inda Gallur Jean Louis	Rue de l'Abée Espy 64490 Bedous
					000 A 93	Ghiga Sherley	13 rue du relais 64000 Pau
					000 A 737	Commune de Lées Athas	64490 Lees Athas
					000 A 344	Bilhou Bourdarot Pierre	Village d'Athas 64490 Lees Athas
					000 A 962	Casavielle Pierre	Village d'Athas 64490 Lees Athas
					000 D 83	Commune de Lées Athas	64490 Lees Athas
					000 C 301	Petreigne Marie	Village d'Athas 64490 Lees Athas
					000 A 958	Casavielle Pierre	Village d'Athas 64490 Lees Athas
					000 C 291	Petreigne Marie	Village d'Athas 64490 Lees Athas
					000 A 343	Bilhou Bourdarot Pierre	Village d'Athas 64490 Lees Athas
4	Arriq Osse	Osse en Aspe	Moulin à confluence	Traitement sélectif embacle et bois flottés	0000 B 441	Labarere Henri	64490 Osse en Aspe
					000 B 515	De Clermont Philippe Georges	24 rue Rufasson 87160 Amac la Poste
					000 B 443	Lembeye Higue Henri	Rue du Sallet 64490 Osse en Aspe
					000 C 343	De Clermont Philippe Georges	24 rue Rufasson 87160 Amac la Poste
					000 B 510	De Clermont Philippe Georges	24 rue Rufasson 87160 Amac la Poste
					000 C 315	Soupevielle Pierre	23 Rue Roger Salengro 64000 Pau
					000 C 319	Apouey Henri	Chemin de la tour 64490 Osse en Aspe
					000 C 320	Indivision	
					000 B 1230	Margalot	182 Rue de Vaugirard 75015 Paris
					000 C 318	Eygun Audap Danielle	64490 Osse en Aspe
					000 B 509	De Clermont Philippe Georges	24 rue Rufasson 87160 Amac la Poste

5	Gabarret	Aydius Bedous	Capdaret à confluence	Traitement sélectif embacle et bois flottés	000 B 58	Carassoumet Michel	5 Rue de Lanne 64320 Sendets
					000 B 34	Commune de Bedous	64490 Bedous
					000 C 14	Agnez Rose	2 Avenue Sadi Carnot 64400 Oloron Sainte Marie
					000 A193	Bellegarde Henri	Esquisouse 64490 Bedous
					000 C 160	Claveranne Jean	Hameau d'Orcun 64490 Bedous
					000 B 35	Commune de Bedous	64490 Bedous
					000 B 41	Commune de Bedous	64490 Bedous
					000 B 59	Commune de Bedous	64490 Bedous
					000 C 24	Commune de Bedous	64490 Bedous
					000 B 40	Bellegarde Jean Jacques	Hameau d'Orcun 64490 Bedous
					000 C 18	Commune de Bedous	64490 Bedous
					000 ZB 106	Chaudruc Cecile	Rue Laclède 64490 Bedous
					6	Carole	Bedous
000 ZB 105	Commune de Bedous	64490 Bedous					
000 ZB 99	Chaudruc Cecile	Rue Laclède 64490 Bedous					
000 C 716	SnCF	93200 Saint Denis					
7	Toupiette	Asasp Arros	Pucheu à confluence	Traitement sélectif embacle et bois flottés	000 B 149	Domecq Odette	48 Rue de la Mairie 64660 Asasp Arros
					000 B 159	Minjoulet Pierre	2051 Route d'Espagne 64660 Asasp Arros
					000 B 130	Commune d'Asasp Arros	64660 Asasp Arros
					000 B 726	Carrère Sophie	1 Route d'Espagne 64660 Asasp Arros
					000 B 132	Nouseilles Joseph	25 place des Vergers
					000 B 147	Domecq Odette	48 Rue de la Mairie 64660 Asasp Arros
8	Payssas	Asasp Arros	Cimenterie à Rn 134	Traitement végétation encombrante	Gurmençon 000 ZC 100	M. BERDOY	76 chemin de Moumour 64400 Esquiule
					Gurmençon 000 ZC 104	Layris Henriette	403 Route d'Aspe 64660 Asasp Arros
					Gurmençon 000 ZC 97	Bernet Anne Marie / Gout	80 Route du Somport 64400 Gurmençon
					Gurmençon 000 ZC 147	Bernet Anne Marie / Gout	80 Route du Somport 64400 Gurmençon
					Gurmençon 000 ZC148	Bernet Anne Marie / Gout	80 Route du Somport 64400 Gurmençon
					Asasp Arros 055 ZA 67	Maurin Olivier	394 Chemin Gouadain 64660 Asasp Arros
					Asasp Arros 055 ZA 42	Laborde Jules	En bas 64660 Asasp Arros
					Asasp Arros 055 ZA 43	Bourdet Marie	541 route d'Aspe 64660 Asasp Arros
					Asasp Arros 055 ZA 65	Maurin Olivier	394 Chemin Gouadain 64660 Asasp Arros
					Asasp Arros 055 ZA 44	Uhart Marie	34 rue Michel Hourau 64000 Pau
					Asasp Arros 055 B 79	Maurin Olivier	394 Chemin Gouadain 64660 Asasp Arros
					Asasp Arros 055 B 117	Towercast	46 Avenue Théophile Gautier 75016 Paris
					9	Labrénère	Lescun
000 B 637	Commune de Lescun	64490 Lescun					
000 B 509	Soubie Anna	64490 Lescun					
000 B 38	Lestremeau Marie Marguerite	Rue du Saint Martin 64570 Ance Féas					
000 B 167	Lestremeau Marie Marguerite	Rue du Saint Martin 64570 Ance Féas					
000 B 636	Commune de Lescun	64490 Lescun					
000 B 1235	Commune de Lescun	64490 Lescun					
000 B 162	Commune de Lescun	64490 Lescun					
000 B 1238	Commune de Lescun	64490 Lescun					
10	Lauga	Lescun	Sanchéze à pont du Lauga	Traitement sélectif embacle et bois flottés	000 D 16	Arrousez Marguerite	2 Rue Pasteur 64140 Billère
					000 E 741	Claveranne Jeanne Marie	64490 Lescun
					000 E 739	Claveranne Jeanne Marie	64490 Lescun
					000 E 654	Garuet Lempirou René	31 rue du Gave 64110 Jurançon
11	Barbot	Lescun	Plateau à RD 340	Traitement sélectif embacle et bois flottés	000 B 512	Soubie Anna	64490 Lescun
					00 B 503	Soubie Anna	64490 Lescun
					Claude	Micouleau Claude	Place François Sarailhé 64490 Bedous

					000 B 688	Micouleau Claude	Place François Sarailé 64490 Bedous					
					000 B 690	Commune de Lescun	64490 Lescun					
					000 B 691	Commune de Lescun	64490 Lescun					
12	Ruisseau du Salars	Aydius	Poey à Casaubon	Traitement sélectif embacé et bois flottés	000 A 496	Chatellard Annette Marie	Chemin des Amarats 11100 Narbonne					
					000 D 196	Friguet Elise	5 Route de Bordeaux 33210 Toulence					
					000 A 495	Commune d'Aydius	64490 Aydius					
					000 A 644	Friguet Louis Boniface	18 Caubet 33210 Roailan					
					000 A 497	Hontaas Joel	Casaubon 64490 Aydius					
					000 AB 39	Durand Christophe	13 Rue Jean Baptiste Lasserre 64400 Bidos					
					000 AB 92	Berd Mariette	5 Rue Jean Baptiste Lasserre 64400 Bidos					
13	Aspe	Bidos	Zone artisanale à pont de Bidos	Traitement sélectif de végétation en falaise	000 AB 93	Sayerce Pon Bernard	3 bis rue Jean Baptiste Lasserre 644490 Bidos					
					000 AB 38	Algorty Hélène	13 Bis rue Jean Baptiste Lasserre 64400 Bidos					
					000 AB 106	Bilhere Denis	7 Place du Château 83890 Besse sur issole					
					000 AB 147	Dominguez Sousa Migule	17 Rue Jean Baptiste Lasserre 64400 Bidos					
					000 AB 149	Kanane Dahbia	3 Rue Jean Baptiste Lasserre 64400 Bidos					
					000 AB 46	Commune de Bidos	64400 Bidos					
					Buziet 000 A 99	Commune de Buziet	64680 BUZIET					
					Buziet 000 A 98	Commune de Buziet	64681 BUZIET					
14	Bourmassa / Ayguette / Arriougastou	Buziet Ogeu Herrere Précilhon Oloron	Limite communale Buziet à confluence	Traitement végétation encombrante	Buziet 000 A 232	Commune de Buziet	64682 BUZIET					
					Buziet 000 A 210	Commune de Buziet	64683 BUZIET					
					Buziet 000 A 100	Commune de Buziet	64684 BUZIET					
					Ogeu 000 D 281	Pourredon Patrick	12 rue Borde de Sau 64680 Ogeules Bains					
					Ogeu 000 D 208	Bonnecaze Joseph	Avenue d'Ossau 64680 Ogeu les Bains					
					Ogeu 000 D 2046	Diee Christophe	Rue du Hiaa 64230 Lescar					
					Herrere 000 A 1071	Lacoste Gabrielle	2 Rue de l'Eglise 64680 Herrère					
					Herrere 000 A 205	Gaspe Christian	22 Rue d'Ossau 64680 Herrère					
					Herrere 000 A 392	Lacoste Gabrielle	22 Rue de l'Eglise 64680 Herrère					
					Herrere 000 A 711	Lacoste Gabrielle	22 Rue de l'Eglise 64680 Herrère					
					Herrere 000 A 393	Sombielle Constance	5 route de Pau 64680 Herrère					
					Herrere 000 A 204	Bareille Julia	22 Rue d'Ossau 64680 Herrère					
					Precilhon 000 C 22	Safer	18 Avenue Louis Sallenave 64000 Pau					
					Precilhon 000 C 31	Daguerre Dolores	2 rue du 14 Juillet 64400 Precilhon					
					Precilhon 000 C 23	Hondagneu André	29 Rue de Baigt 64570 Arette					
					Precilhon 000 C 14	Lacrampe Georges	23 Avenue de Précilhon 64400 Oloron					
					15	Cambagne	Buziet	Limite communale Buziet à confluence	Traitement végétation encombrante	000 B 463	Bellocq andré	64680 BUZIET
										000 B 464	Casaucan Jean Baptiste	64680 BUZIET
000 A 132	Paumier Gilles	64680 BUZIET										
000 A 134	Cazabielle Josiane	64680 BUZIET										
000 B 465	Commune de Buziet	64680 BUZIET										
16	Lapeyre	Ogeu	Ruine Justy à confluence	Traitement végétation encombrante	000 E 72	Laude de Haut Denise	2 Avenue Sadi Carnot 64400 Oloron Sainte Marie					
					000 E 77	Lassere Roger Jean	10 rue de Loureau 64680 Ogeu les Bains					
					000 E 133	Commune d'Ogeu	64680 Ogeu les Bains					
17	Affluent arriougastou	Herrere	Lieu dit maison neuve à confluence	Traitement végétation encombrante	000 A 714	Gaspe Christian	22 Rue d'Ossau 64680 Herrère					
					000 A 201	Bareille Julia	22 Rue d'Ossau 64680 Herrère					
					000 A 228	Delas Gilles	9 Chemin du Gabarn 64400 Precilhon					
					000 A 212	Gaspe Christian	22 Rue d'Ossau 64680 Herrère					
					000 A 717	Peyre Irene	9 Rue d'Ossau 64680 Herrère					
					000 A 231	Bourdieu Laplace Pierre	6 Rue des Pyrénées 64680 Herrère					
					000 A 230	Bareille Julia	22 Rue d'Ossau 64680 Herrère					
					000 A 229	Bareille Julia	22 Rue d'Ossau 64680 Herrère					

18	Escou	Ogeu Escou Escout Précilhon Goes Oloron	Limite communale Ogeu à confluence	Traitement sélectif embacbe et bois flottés	Ogeu 000 D 1432	Commune d'Ogeu	64680 Ogeu les Bains					
					Ogeu 000 B 443	Penen Emile Pierre	8 avenue des Fontaines 64680 Ogeu les Bains					
					Ogeu 000 B 709	Penen Emile Pierre	8 avenue des Fontaines 64680 Ogeu les Bains					
					Ogeu 000 B 1056	Penen Emile Pierre	8 avenue des Fontaines 64680 Ogeu les Bains					
					Ogeu 000 B 664	Commune d'Ogeu	64680 Ogeu les Bains					
					Ogeu 000 D 1434	Penen Emile Pierre	8 avenue des Fontaines 64680 Ogeu les Bains					
					Ogeu 000 B 1206	Commune d'Ogeu	64680 Ogeu les Bains					
					Ogeu 000 B 1052	Penen Emile Pierre	8 avenue des Fontaines 64680 Ogeu les Bains					
					Escou 000 A 250	Courmau Emilienne	Darré 64870 Escou					
					Escou 000 B 465	Peings Pierre Michel	Hialeres 64870 Escou					
					Escou 000 B 464	Peings Pierre Michel	Hialeres 64870 Escou					
					Escou 000 A 328	Arnaud Régine	162 Avenue de Paris 92320 Chatillon					
					Escou 000 A 251	Hannebicque Jean Marie	8 Rue Emilie Breton 62000 Arras					
					Escou 000 B 462	Peings Laurent	Bourg 648870 Escou					
					Escout 000 B 141	Lacoste Jacqueline	26 Rue du Cami Junqua 64400 Estos					
					Escout 000 C 713	Paris Pierre	33 Rue d'Ossau 64870 Escout					
					Escout 000 B 105	Noqueret Anna marie	1 Rue Lamarque 64870 Escout					
					Escout 000 C 137	Loustau Gaston	3 Rue Carebasse 64870 Escout					
					Escout 000 C 141	Paris Pierre	33 Rue d'Ossau 64870 Escout					
					Escout 000 C 110	Renoux Lionel	8 Route de Peyrecor 64870 Escout					
					Escout 000 C 137	Loustau Gaston	3 Rue Carebasse 64870 Escout					
					Precilhon 000 B 858	Penen Jean Baptiste	20 Rue du Moulin 64400 Precilhon					
					Precilhon 000 B 652	Penen Jean Baptiste	20 Rue du Moulin 64400 Precilhon					
					Precilhon 000 B 651	Patie Frédéric	Barrière de Précilhon 64400 Precilhon					
					Precilhon 000 B 649	Penen Jean Baptiste	20 Rue du Moulin 64400 Precilhon					
					Precilhon 000 B 124	Patie Pierre	2 Rue du Château Bazerques 64400 Précilhon					
					Goes 000 B 442	Guerlain Sandrine	Bourg 64400 Saucedede					
					Goes 000 B 227	Tisne Jean	5 Rue Jacques Tisne 64400 Goes					
					Goes 000 B 232	Cazet Joseph	8 Rue du Château Bazerques 64400 Precilhon					
					Goes 000 B 211	Guerlain Sandrine	Bourg 64400 Saucedede					
					Goes 000 B 449	Guerlain Sandrine	Bourg 64400 Saucedede					
					19	Doustrebes	Buziet	Limite communale Buziet à confluence	Traitement végétation encombrante	000 B 326	Courmes Claude	Rue du Bager 64260 Arudy
										000 B 357	Pauzader Claude	3 Rue du Haut 64680 Buziet
000 B 346	Pauzader Anna	7 Rue Lagraveyre 33200 Bordeaux										
000 C 52	Comes Victor	Arroutis 64680 Buziet										
000 B 338	Frechou Michel	Rue du Haut 64680 Buziet										
000 C 124	Pauzader Claude	3 Rue du Haut 64680 Buziet										
20	Gourguet	Ledeuix	Source à confluence	Traitement sélectif végétation rivulaire	000 C 1040	Commune de Ledeuix	4 Rue du Haut 64680 Buziet					
					000 C 361	Commune de Ledeuix	5 Rue du Haut 64680 Buziet					
					000 C 362	Commune de Ledeuix	6 Rue du Haut 64680 Buziet					
					000 C 790	Commune de Ledeuix	7 Rue du Haut 64680 Buziet					
					000 C 431	Commune de Ledeuix	8 Rue du Haut 64680 Buziet					
					000 C 793	Commune de Ledeuix	9 Rue du Haut 64680 Buziet					
					000 C 432	Commune de Ledeuix	10 Rue du Haut 64680 Buziet					
21	Verdets	Ledeuix Verdets	Labaigt à confluence	Traitement végétation encombrante	000 A 526	Larrieu Bernard	1 Rue de la Biatère 6400 Verdets					
					000 B 70	Lasserre Alfred	2 Avenue Sadi Carnot 64400 Oloron Sainte Marie					
					000 B 71	Casaux Bic Jean Pierre	8 rue de l'Eglise 64400 Poey d'Oloron					
					000 B 749	Larrieu Marie Pierre	4 Camidou Coustalats 65320 Luquet					
					000 B 264	Larrieu Bernard	1 Rue de la Biatère 6400 Verdets					

					000 B 735	Larrieu Bernard	1 Rue de la Biatère 6400 Verdets
					000 A 592	Garraig Labachotte	Le Fagst 64400 Goos
					000 B 73	Laborde Boy Jean Louis	7 Rue de la Plaine 64400 Verdets
22	Laus	Navarrenx	Pont du bois à confluence	Traitement sélectif embacle et bois flottés	000 AD 194	Lafargue Jean	44 rue du Faubourg 64190 Navarrenx
					000 AE 39	Puyo Jean Michel	6 rue de la Fontaine Prat 64190 Navarrenx
					000 AH 258	Lafargouette Raymond	8 place Bérérenx 64190 Navarrenx
					000 AH 211	Fournier Jacques	1 Lotissement de lapLiane Rue Georges Clemenaceau 64800 Bénéjacq
					000 AE 158	CCCN	14 Rue Saint Germain 64190 Navarrenx
					000 AE 175	Sivu d'adduction d'eau potable	14 Rue Saint Germain 64190 Navarrenx
					000 AE 159	CCCN	14 Rue Saint Germain 64190 Navarrenx
					000 AE 42	Moulia Marie	4 rue de gaves 64190 Jasses
					000 AH 82	SIVU d'eau potable	64190 Navarrenx
					23	Laus 2018	Navarrenx
24	Riu Beilh	Audaux	Lacazette à Geup	Traitement végétation encombrante	000 ZA 28	Sallenave Marie	64190 Audaux
					000 ZA 105	Chapart Nicolas	64190 Audaux
25	Ibarcis	Aramits	Goillardeu à confluence	Traitement sélectif végétation rivulaire	000 E 1327	Pourillou Jean	Berraute 64570 Aramits
					000 E 684	Melul Catherine	23 Rue Saint François Xavier 33170 Gradignan
					000 E 1570	Rique Marie Louise	Fresh 64570 Aramits
					000 E 584	Larre Larrouy Serge	Bugala Ouest 64570 Arette
					000 E 644	Chicop Jean Marc	Village 64570 Aramits
					000 E 668	Superville Pierre Philippe	Camou 64570 Aramits
					000 E 670	Costes Peyre Anne Marie	Seque 64570 Aramits
					000 E 643	Bernadicou Marie Elizabeth	Lanne de Haut 64570 Aramits
					000 E 677	Larbiou Henriette	6 Rue Villefranque 64260 Buziet
					000 E 681	Camsuzou Henriette	Village 64570 Aramits
26	Vert	Moumour	Patois à confluence	Traitement sélectif végétation rivulaire	000 A 203	Bonnemason Francois	Bois de Bervielle Sud 64400 Esquiule
					000 A 200	Bonnemason Francois	Bois de Bervielle Sud 64400 Esquiule
					000 B 648	Rousseu Catherine	Bois de bervielle Sud 64400 Esquiule
					000 B 639	Roncalez Simon	75 Bue Chazière
					00 B 408	Penen Jean Leon	20 Rue du moulin 64400 Precilhon
					000 B 407	Penen Jean Leon	20 Rue du moulin 64400 Precilhon
27	Vert	Aramits Ance Féas Oloron	Pont Ouncès à Patolis	Traitement sélectif embacle et bois flottés	Aramits 000 B 276	Lafargue Albert	Route de Philip 40140 Soustons
					Aramits 000 B 147	Larbiou Pierre	Frech 64570 Aramits
					Aramits 000 E 1020	Commune d'Aramits	64570 Aramits
					Aramits 000 B 307	Commune d'Aramits	64570 Aramits
					Ance Féas 020 A 406	Laude Bousquet Rose	2 place de l'Ayguette 64570 Ance Féas
					Ance Féas 020 A 427	Perriat Louis	5 route du Barétous 64570 Ance Féas
					Ance Féas 020 A 147	Perriat Louis	5 route du Barétous 64570 Ance Féas
					Ance Féas 020 A 150	Arrateij Marie Louise	5 Rue du pont du Vert 64570 Ance Féas
					Ance Féas 020 A 422	Letoile Serge	5 Rue du pont du Vert 64570 Ance Féas
					Ance Féas 020 A 418	Commune d'Ance Féas	64570 Ance Féas
					Ance Féas 020 A 557	Commune d'Ance Féas	64570 Ance Féas
Ance Féas 020 B 170	Commune d'Ance Féas	64570 Ance Féas					
28	Littos	Esquiule	Source à confluence	Traitement sélectif végétation rivulaire	000 E 141	Narbeburu Bertrand	20 Gagneko Bidia 64400 Esquiule
					000 C 552	Etchanchu Jean Clement	Route de Narbé 64570 Ance Féas
					000 E 135	Errecaret Jean Michel	Peucheu Lanasse 64570 Aramits
					000 E 137	Espel Jean	Quartier Narbé 64400 Esquiule
					000 E 138	Bordegaray Anne	Chinaberry 64570 Aramits
					000 D 454	Candelot Hours Georges	37 Chemin de Candelot 64400 Esquiule
29	Joos	Esquiule	Limite communale Esquiule à pont	Traitement sélectif embacle et bois flottés	000 H 224	Gacherieu Chantal	27 Rue Leo Lagrange 64400 Oloron

			départementale		000 F 258	Murcuillat Jean Marc	Oscaby Ibar de Bas 64400 Esquiule
					000 H 659	Dutrion Jean Marc	5 Rue Louis Barthou 64290 Lasseube
					000 H 778	Dutrion Jean Marc	5 Rue Louis Barthou 64290 Lasseube
					000 F 271	Luro Anna Pierrette	Route de Barcus 64400 Esquiule
					000 H 705	Espel Monique	228 Route de Barcus 64400 Esquiule
30	Vert	Aramits	STEP d'Aramits	Dévégetalisation et griffage	000 B 307	Commune d'Aramits	64570 Aramits
					000 E 240	Laude Bousquet Jean François	64570 Aramits
					000 E 1020	Commune d'Aramits	64570 Aramits
31	Vert	Ance-Féas	Amont propriété Peluya	Dévégetalisation et griffage	020 A 436	Laude Bousquet Rose	2 place de l'Ayguette 64570 Ance Féas
32	Vert	Ance-Féas	Amont chemin Sarotte	Dévégetalisation et griffage	020 A 428	Perriat Louis	5 route du Barétous 64570 Ance Féas
					020 A 421	Estrabou Grat	A Estrabou 64570 Ance Féas
					020 A 420	Perriat Louis	5 route du Barétous 64570 Ance Féas
					020 A 422	Letoile Serge	5 Rue du pont du Vert 64570 Ance Féas
33	Vert	Ance-Féas	Chemin Sarotte	Dévégetalisation et griffage	020 A 557	Commune d'Ance Féas	64570 Ance Féas
					020 A 248	Bergerot Robert	11 Rue du pic d'Annie 64400 Bidos
					020 B 267	Estrabou David	1 chemin Laslousleres 64570 Ance Féas
					020 B 261	Estrabou David	1 chemin Laslousleres 64570 Ance Féas
34	Vert	Ance-Féas	Amont pont d'Ance	Dévégetalisation et griffage	020 B 586	Camsusou Claire	25 Rue Saint Martin 64400 Orin
					020 B 256	Camsusou Claire	25 Rue Saint Martin 64400 Orin
35	Vert	Ance-Féas	Propriété Letoile	Dévégetalisation et griffage	020 A 599	Arreteig Marie Louise	5 Rue du Pont du vert 64570 Ance Féas
					020 B 169	Commune d'Ance Féas	64570 Ance Féas
					020 A 150	Arreteig Marie Louise	5 Rue du Pont du vert 64570 Ance Féas
					020 B 170	Commune d'Ance Féas	64570 Ance Féas
36	Vert	Ance-Féas	Propriété Perriat	Dévégetalisation et griffage	020 A 147	Perriat Louis	5 route du Barétous 64570 Ance Féas
					020 A 148	Perriat Louis	5 route du Barétous 64570 Ance Féas
					020 B 164	Blaye Felice Colette	Chemin du Cassiet 64570 Ance Féas
37	Vert	Ance-Féas	Bénitou	Dévégetalisation et griffage	000 D 131	Commune d'Ance Féas	64570 Ance Féas
					000 B 96	Previtali Richard	Chemin Toussau 64570 Ance Féas
38	Vert	Ance-Féas	Amont gravière	Dévégetalisation et griffage	000 D 132	Capdevielle Marie	5 rue de la Gloriette 64400 Agnos
					000 B 1029	Sarthou Jean Jacques	17 Rue Gerhard Prolongée 92800 Puteaux
					000 B 80	Sarthou Jean Jacques	17 Rue Gerhard Prolongée 92800 Puteaux
39	Vert	Ance-Féas	Gravière	Dévégetalisation et griffage	000 D 138	Indivision	
					000 D 147	Soubies Anna	9060 Costadarre 64400 Oloron
					000 B 78	Sarthou Jean Jacques	Sarthou Jean Jacques
					000 B 79	Commune d'Ance Féas	64570 Ance Féas